



Audit & Strategy

Jérémie ASSOUS

Pièce 497

ATTESTATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Monsieur le Président,

En réponse à votre demande et en notre qualité de professionnel de l'expertise comptable de votre entreprise la SAS SAPAR 9 rue Saint Christophe 77100 MEAUX immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro 746 250 588, nous avons procédé au calcul de l'Impôt sur les Sociétés appliqué à une base imposable de 9 463 095,18 euros.

Il convient de rappeler qu'aux termes du a du 5 de l'article 221 du CGI, la disparition des moyens de production nécessaires à la poursuite de l'exploitation emporte cessation d'entreprise lorsqu'elle dure plus de douze mois, sauf cas de force majeure. Fiscalement la cessation d'activité entraîne, entre autre, la perte des déficits subis antérieurement.

A moins de faire une procédure de rescrit fiscal afin de déterminer le sort des déficits antérieurs, nous estimons que selon l'article a du 5 de l'article 221 du CGI les déficits antérieurs sont définitivement perdus.

En conséquence, en considération des règles fiscales en vigueur à ce jour, un bénéfice de **9 463 095, 18 euros** entraîne une imposition de **2 925 419 euros** :

Base	taux (2019)	Impots
38 120	15%	5 718
461 880	28%	129 326
9 001 209	31%	2 790 375
9 463 095		2 925 419

Quincy Voisins, le 27 mai 2019

**Cyrille BOURGEOIS
AUDIT & STRATEGY
SERVICE CONSEIL**